



## Campagne Tableau de bord de la performance dans le secteur médico-social : Pas à Pas à destination des Conseils Départementaux

### ❖ Les Conseil Départementaux (CD) et le Tableau de bord de la performance dans le secteur médico-social

Le tableau de bord de la performance (TDB) concerne 20 catégories de structures du secteur médico-social. Parmi ces structures, cinq sont sous compétence partagée de l'ARS et du Département (EHPAD, SAMSAH, SPASAD, FAM et CAMSP), trois sont sous compétence exclusive du Département : les foyers de vie (FV), les foyers d'hébergement (FH) et les services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS).

A travers le tableau de bord, les CD peuvent avoir accès, pour les structures de leur champ de compétence exclusif et partagé :

- aux données saisies par les ESMS et aux indicateurs calculés à partir de ces données ;
- au benchmark des données et indicateurs saisis, par les structures.

Ils disposent ainsi d'**une vision globale du fonctionnement des structures** sous leur compétence grâce aux 42 indicateurs du Tableau de bord qui portent sur les 4 axes suivants : prestations de soins et d'accompagnement, ressources humaines, finances et budget, et objectifs<sup>1</sup>.

Les CD peuvent s'approprier ces informations notamment pour améliorer leur connaissance de l'offre, disposer d'informations clés pour la formalisation du schéma départemental d'organisation sociale et médico-sociale, pour la mise en place d'appels à projets, pour la négociation et la mise en œuvre de contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM).

L'utilisation du TDB contribue également à la simplification du dialogue de gestion tripartite en mettant à disposition des ARS/CD/OG/ESMS un outil commun avec des informations communes, dont les définitions sont partagées.

### ❖ Les outils mis à disposition pour mener une campagne TDB

Des outils et documents sont mis à disposition des acteurs afin de mener une campagne TDB.

Le kit d'outils est mis en ligne sur le site de l'ANAP, fin février. Pour le télécharger il convient de se connecter au *site internet de l'ANAP* ([www.anap.fr](http://www.anap.fr)) et de créer par vos soins un compte qui vous permettra de télécharger les documents (dans « Mon espace »).

*Attention : A ne pas confondre avec les identifiant/mot de passe concernant la plateforme TDB qui vous ont d'ores et déjà été communiqués par l'ATIH et vous permettent de vous connecter à PLAGÉ et à la plateforme TDB*

<sup>1</sup> Pour plus de précisions, voir site internet de l'ANAP

- **Le kit outils** disponible sur le [site internet de l'ANAP](#) comporte l'ensemble des documents utiles à la campagne (guide des indicateurs, grille Excel de préparation à la collecte,)
- **Les notices PLAGE** permettant d'apporter des informations utiles à la gestion des comptes utilisateurs (<http://sap.atih.sante.fr/tdbesms/>).

A partir de 2018, l'ANAP propose des **modules de E-learning** destinés aux utilisateurs du TDB afin de les aider à préparer les campagnes et utiliser les restitutions du TDB. Le e-learning est désormais disponible sur <https://campus.anap.fr/>. Vous pouvez vous connecter gratuitement en créant un identifiant/mot de passe directement via le site internet.

Cette offre est composée de 4 modules correspondant aux étapes des campagnes : le lancement de la campagne, la collecte et la saisie, la fiabilisation des données, et la restitution des résultats.

Ils sont destinés aux gestionnaires d'ESMS/OG, mais aussi aux personnels en ARS et CD.

Ces modules suivent un parcours adapté aux enjeux des gestionnaires d'un côté et des Autorités de tarification et de contrôle de l'autre. L'apprenant est régulièrement sollicité pour tester ce qu'il a appris à l'issue de chaque module.

Sur le chemin, plusieurs cas pratiques et scénettes sont mis à disposition pour rendre son parcours ludique et efficace.

⇒ Pour accéder au E-learning : [Campus.anap.fr](https://campus.anap.fr/)

### ❖ Le rôle du CD dans les étapes d'une campagne Tableau de bord

L'animation de la campagne Tableau de bord auprès des établissements et services, relève de la compétence de l'Agence Régionale de Santé, en lien avec les Conseils Départementaux. Une campagne Tableau de bord se décline en plusieurs étapes, nécessitant une articulation entre l'ARS et les Conseils Départementaux.

 *Un référent TDB est identifié dans chaque CD et dans chaque ARS<sup>2</sup>, afin de favoriser la communication et la fluidité de la transmission des informations relatives à la mise en œuvre de la campagne.*

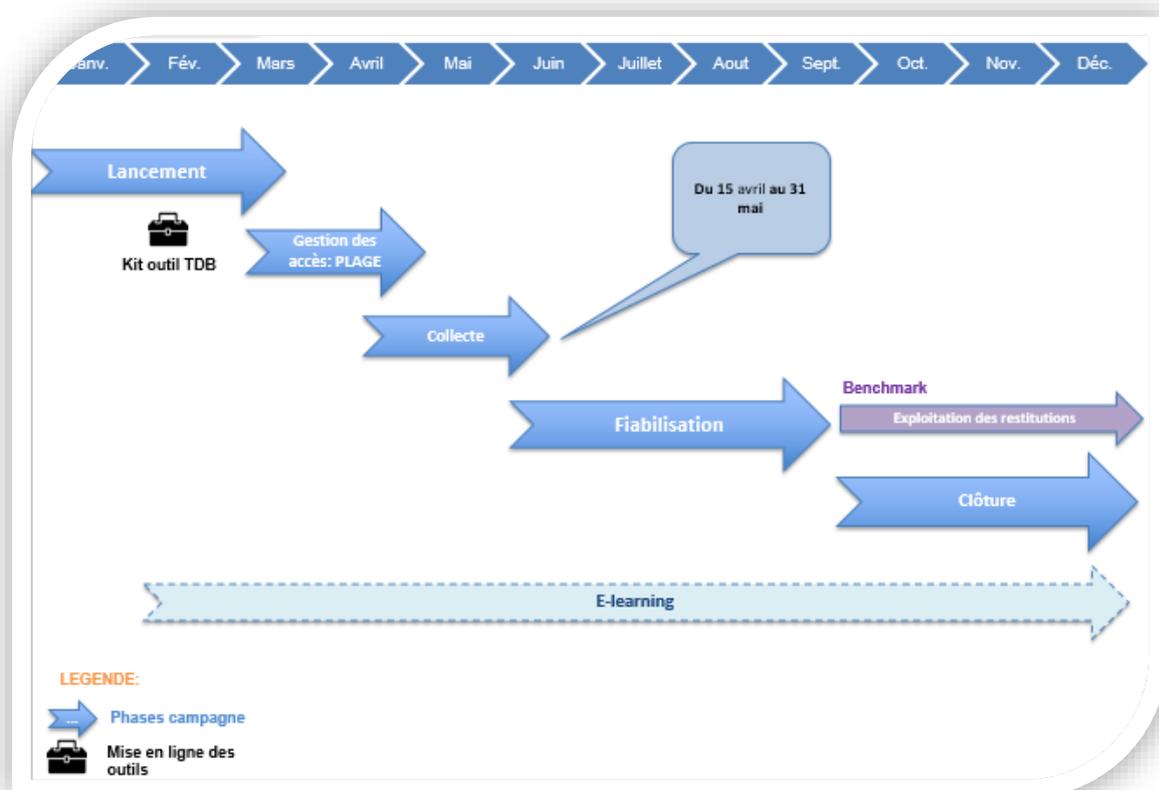
<sup>2</sup> Voir Fiche sur le rôle du référent TDB

## Phase 1. Lancement de la campagne (janvier-mars)

Lors de la phase de lancement, l'ARS et les CD informent les ESMS et OG sur le Tableau de bord, ses objectifs, et sur le déroulement de la campagne.

Les CD doivent tout particulièrement s'impliquer pour informer les ESMS sous leur compétence exclusive afin de les mobiliser dans la démarche Tableau de bord.

- 💡 L'ANAP met à disposition des ARS et CD des exemples de courriels à destination des structures pour les informer du lancement de la campagne Tableau de bord et de la mise à disposition d'outils (kit d'outils et modules de E-learning).



## Phase 2. Plateforme PLAGE (mars-avril)

- [Rappel sur la plateforme Tableau de bord et la plateforme PLAGE](#)

### Plateforme Tableau de bord



La plateforme du Tableau de bord, accessible à l'adresse <https://tdb-esms.atih.sante.fr> est la plateforme développée par l'ATIH pour héberger le Tableau de bord.

Il s'agit d'une plateforme de recueil et de restitution qui permet de **saisir, corriger et valider les données, et consulter les restitutions du Tableau de bord.**

## Plateforme Plage



La **plateforme Plage**, accessible à l'adresse <https://pasrel.atih.sante.fr/plage> est la plateforme de gestion des « comptes utilisateurs », qui a été développée pour toutes les plateformes de l'ATIH, y compris le Tableau de bord de la performance dans le secteur médico-social.

Elle concerne toutes les personnes ayant un compte Plage et plus particulièrement les personnes identifiées comme « **Administrateur Principal d'Établissement** » : **APE**

Cette plateforme permet à un Administrateur au sein d'une ARS, d'un CD ou d'un ESMS/OG de **créer, modifier ou supprimer des comptes utilisateurs de la plateforme du Tableau de bord**.



*Les identifiants et mots de passe sont identiques pour la plateforme PLAGE, l'enquête nationale de coûts en EHPAD, les études de coûts pour les Personnes Handicapées et la plateforme TDB.*

### ➤ Rôle du CD dans la création des comptes PLAGE

Au sein du CD, un administrateur principal PLAGE unique est identifié. La création des comptes des administrateurs principaux (APR) PLAGE des CD est réalisée par l'ATIH ([tdb-esms@atih.sante.fr](mailto:tdb-esms@atih.sante.fr)).

Cet administrateur principal (APR) au sein du CD peut créer des comptes en interne pour ses collègues du CD, et pour les OG et ESMS de son champ de compétence<sup>3</sup> :

Au sein du CD : L'administrateur principal (APR) du Département est généralement la personne identifiée comme chef de projet (ou référent) Tableau de bord au sein du CD. Il peut créer, en se connectant à l'adresse <https://pasrel.atih.sante.fr/plage>, deux types d'accès pour les collaborateurs de sa collectivité : contrôleur ou lecteur.

Pour les OG et ESMS sous compétence exclusive du CD : L'APR du CD peut créer les comptes des administrateurs principaux (APE) des OG et des ESMS en se connectant directement à l'adresse <https://plage.atih.sante.fr>. Cependant, ces comptes peuvent être créés automatiquement par l'ATIH en début de campagne :

1. **Lors du lancement de la campagne**, l'ATIH transmet à l'ARS un fichier Excel des structures relevant du périmètre du Tableau de bord, recensées dans le fichier FINISS.

L'ARS en lien avec les CD, vérifie :

- les structures concernées par la démarche TDB,
- les coordonnées des administrateurs principaux d'établissement (APE) nommés pour chaque OG et ESMS (nom, prénom, numéro de téléphone, adresse mail à jour).

L'ARS transmet le fichier renseigné à l'ATIH.



*Les ARS/CD vont adresser aux ESMS et OG un mail afin de leur demander d'identifier un APE dans leur structure et obtenir ses coordonnées ou de les corriger si l'APE a changé depuis la dernière campagne. Les CD doivent se rapprocher de l'ARS pour contribuer à la vérification du fichier notamment concernant les coordonnées des APE des OG et ESMS de leur champ de compétence.*

<sup>3</sup> Se référer aux notices PLAGE : <http://sap.atih.sante.fr/tdbesms/>

2. **Les ESMS et les OG sont enregistrés par l'ATIH sur la plateforme Plage** via leur FINESS. Chaque FINESS géographique ou juridique (pour les OG gestionnaires d'au moins 2 FINESS) dispose d'un accès propre.
3. **Chacun des administrateurs principaux reçoit un identifiant et un mot de passe** pour se connecter à la plateforme PLAGE et aux TDB.
4. L'administrateur principal de chaque structure a la charge de **créer, supprimer et modifier les comptes pour les utilisateurs de sa structure**.

Si les coordonnées des APE n'ont pas été transmises par l'ARS et les CD à l'ATIH, la création des APE relève de la compétence de l'OG pour les ESMS qui lui sont rattachés, ou à défaut de l'ARS ou du CD.

 La collecte des coordonnées des APE des ESMS par les ARS et CD en amont de la campagne permet de générer un gain de temps pour éviter que les OG, ou les CD/ARS n'aient à créer les comptes des APE manuellement sur PLAGE. En cours de campagne, toute modification d'APE devra être réalisée par l'OG ou par l'ARS ou le CD, directement sur la plateforme PLAGE.

A noter : l'ARS n'a pas compétence pour créer ou modifier des APE d'établissements ou services relevant de la compétence exclusive des Départements.

⇒ Pour les phases 1 et 2, vous pouvez vous appuyer sur le Module N°1 du e-learning « Lancement de la campagne ».



Certaines ARS en lien avec les CD anticipent la mise à jour du fichier FINESS régional en amont, dès le dernier trimestre de la campagne précédente. La correction de FINESS avant le mois de janvier, permet de s'assurer que l'ATIH vous adressera un fichier Excel le plus à jour.

*Ex : l'ARS, en lien avec le CD, constate qu'un ESMS est enregistré dans FINESS comme un SAVS alors qu'en réalité, il réalise une activité de SSIAD. L'ARS peut corriger cette information dans FINESS en amont, et ainsi s'assurer que dans le fichier Excel envoyé par l'ATIH, ce service apparaîtra bien comme un SSIAD.*

## Phase 4. Ouverture de la campagne : La collecte et la saisie des données (15 avril-31 mai)

**L'ARS et les CD sont en charge de l'appui méthodologique aux OG et ESMS** lors de la phase de collecte. Ils peuvent ainsi mettre en place une adresse mail générique pour organiser la réponse aux questions posées (répartition des réponses à apporter, harmonisation des messages, alimentation d'une foire aux questions régionale, etc.)

Pour répondre à ces sollicitations, ils peuvent s'appuyer sur les outils existants (notices PLAGE, notices TDB, guide des indicateurs TDB), disponibles sur le site internet de l'ANAP.

En cas de difficulté à répondre à une question, les ARS/CD peuvent s'appuyer sur l'équipe TDB de l'ANAP (questions relatives aux indicateurs) ou de l'ATIH (questions relatives au fonctionnement de la plateforme TDB ou PLAGE).

⇒ Pour la phase 4, vous pouvez vous appuyer sur le Module N°2 du e-learning « La collecte et la saisie des données ».

## Phase 5. La fiabilisation des données (1er juin-31 août)

**L'ARS et les CD sont en charge de la fiabilisation des données renseignées dans le tableau de bord.** Pour cela, ils peuvent notamment s'appuyer sur le tableau des atypies disponible sur la plateforme.

Ils peuvent également définir une procédure commune de fiabilisation : répartition des établissements dont les données sont à fiabiliser, priorisation des établissements en cours de négociation de CPOM, définition d'un échantillon d'indicateurs prioritaires, etc.

La phase de fiabilisation doit permettre de :

- Repérer une donnée atypique ou inexacte,
- Contacter un ESMS pour vérifier cette donnée,
- Invalider la campagne de l'ESMS pour lui permettre de corriger cette donnée s'il s'agit d'une erreur de saisie, et l'inciter à revalider sa campagne.
- Confirmer la campagne (si l'ESMS est sous compétence exclusive du Département).

Si l'ESMS est sous compétence partagée, le CD peut signifier qu'il a « consulté » la campagne.

⇒ Pour la phase 5, vous pouvez vous appuyer sur le Module N°3 du e-learning « La fiabilisation des données ».

## Phase 6. Clôture de la campagne et restitution des résultats (septembre-décembre)

Après la période de fiabilisation, les restitutions sont accessibles sur la plateforme pour les OG et ESMS mais également pour l'ARS et les CD.<sup>4</sup>

Pour clôturer une campagne, **l'ARS et les CD sont invités à exploiter les données et indicateurs du TDB. Ainsi, dès lors que les ESMS et OG ont renseigné le TDB, l'ARS et les CD peuvent commencer à utiliser les restitutions produites par la plateforme Tableau de bord.**

En fonction des enjeux propres à l'ARS et aux CD sur leur territoire, ces derniers exploitent les données et indicateurs restitués par la plateforme afin d'en proposer une analyse aux ESMS et OG, autour de thématiques identifiées (exemples : le parcours des personnes accompagnées, la situation du parc immobilier, la gestion des ressources humaines).

Ils peuvent ainsi réaliser un rapport d'analyse, le diffuser et/ou le présenter en réunion présentielle.

 *L'organisation de journées, séminaires, ou la présentation d'un bilan de la campagne lors de réunions médico-sociales, sont autant de manières de faire un retour sur la campagne passée et de préparer le lancement de la campagne à venir.*

⇒ Pour la phase 6, vous pouvez vous appuyer sur le Module N°4 du e-learning « La restitution des résultats ».

### ❖ Les personnes ressources

- **Le référent TDB en ARS** : ce dernier dispose de l'expérience de la conduite d'une campagne TDB et conduit les différentes étapes de la campagne pour les ESMS sous compétence exclusive ou partagée de l'ARS. Il est l'interlocuteur privilégié du référent TDB du CD. Mail : adresse mail générique par ARS
- **L'équipe TDB de l'ANAP** : elle est en appui pour toutes les questions relatives aux indicateurs du TDB, pour les questions méthodologiques relatives à la mise en œuvre de la campagne TDB. Elle organise des journées nationales ARS/CD afin de communiquer sur les différentes étapes de la campagne, les évolutions de la plateforme et d'organiser des échanges entre les référents TDB en ARS et CD. Elle propose un outil E-learning sur le TDB à destination de tous les gestionnaires. Mail : [appui.tdb@anap.fr](mailto:appui.tdb@anap.fr)
- **L'équipe TDB de l'ATIH** : elle est en appui pour toutes les questions techniques relatives à la plateforme PLAGE ou à la plateforme TDB. Mail : [tdb-esms@atih.sante.fr](mailto:tdb-esms@atih.sante.fr)